



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE
12 juillet 2021

Assemblée régulière du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche, tenue le lundi 12 juillet 2021 à 15 h 00 exceptionnellement à huis clos et par visioconférence en raison de la pandémie de la COVID-19 et tel que permis par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, sous la présidence de M. Yan Maisonneuve, président et à laquelle ont assisté :

M. Gabriel Michaud, vice-président
M. Eugène Jolicoeur, membre
Mme Nathalie Ricard, membre

Étaient également présents :

Mme Chantal Marceau, secrétaire-trésorière
Mme Valérie Foucault, assistante secrétaire-trésorière
M. Louis-Philippe Buist, ing., coordonnateur génie et technologies RAIM

RÉSOLUTION NO : E52-07-2021
(Ouverture de l'assemblée)

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR : Gabriel Michaud

QUE l'assemblée soit ouverte.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : E53-07-2021
(Adoption de l'ordre du jour)

IL EST PROPOSÉ PAR : Gabriel Michaud
APPUYÉ PAR : Nathalie Ricard

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 21 juin 2021;
4. Adoption des listes des paiements émis, des salaires payés et des comptes à payer du fonds d'administration;
5. Demande au MELCC – Résolution E30-04-2021 – Services professionnels de plans et devis et la surveillance des travaux de construction d'un nouveau poste de pompage Blériot II et de démolition de l'existant (RAETM-2021-002);
6. Adoption de soumission RAETM-2021-005 – Étude géotechnique comprenant des analyses chimiques pour les travaux de reconstruction du poste de pompage Blériot II et du bâtiment technique;
7. Adoption de soumission RAETM-2021-006 – Services de nettoyage par camion vacuum;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

8. Affaires nouvelles;
9. Période de questions;
10. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : E54-07-2021
(Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 21 juin 2021)

IL EST PROPOSÉ PAR : Eugène Jolicoeur
APPUYÉ PAR : Nathalie Ricard

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière du 21 juin 2021 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : E55-07-2021
(Adoption des listes des paiements émis, des salaires payés et des comptes à payer du fonds d'administration)

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR : Eugène Jolicoeur

QUE le conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) accepte les listes des paiements émis et des salaires payés aux montants respectifs de 169 996,90 \$ et de 2 500,93 \$.

QUE le conseil d'administration de la RAETM accepte les listes des comptes à payer aux montants respectifs de 46 352,93 \$ et de 37 808,43 \$ préparées le 5 juillet 2021 et en autorise les paiements.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : E56-07-2021
(Demande au MELCC – Résolution E30-04-2021 – Services professionnels de plans et devis et la surveillance des travaux de construction d'un nouveau poste de pompage Blériot II et de démolition de l'existant (RAETM-2021-002))

ATTENDU la résolution E30-04-2021 par laquelle le conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) a accepté la soumission de BHP Experts-Conseils S.E.C. pour les services professionnels pour l'élaboration des plans et devis et la surveillance des travaux de reconstruction du poste de pompage Blériot II et de réhabilitation de la conduite de refoulement (RAETM-2021-002);

ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser la firme BHP Experts-Conseils S.E.C. à déposer, pour et au nom de la RAETM, la demande d'autorisation en vertu de l'article 32 de la loi sur la qualité de l'environnement (LQE) auprès du au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR : Gabriel Michaud

QUE la firme BHP Experts-Conseils S.E.C. soit autorisée à déposer, pour et au nom de la RAETM, la demande d'autorisation en vertu de l'article 32 de la loi sur la qualité de l'environnement (LQE) auprès du au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).

QUE la RAETM s'engage à transmettre au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), au plus tard soixante (60) jours après la fin des travaux, le formulaire d'attestation de conformité aux plans et devis et à l'autorisation accordée du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) signé par un ingénieur.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : E57-07-2021

(Adoption de soumission RAETM-2021-005 – Étude géotechnique comprenant des analyses chimiques pour les travaux de reconstruction du poste de pompage Blériot II et du bâtiment technique)

ATTENDU la résolution E30-04-2021 par laquelle le conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) a mandaté la firme BHP Experts-Conseils S.E.C. pour les services professionnels pour l'élaboration des plans et devis et la surveillance des travaux de reconstruction du poste de pompage Blériot II et de réhabilitation de la conduite de refoulement;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 26 mai 2021 pour la réalisation d'une étude géotechnique comprenant des analyses chimiques pour les travaux de reconstruction du poste de pompage Blériot II et du bâtiment technique (RAETM-2021-005);

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 22 juin 2021, à savoir :

Laboratoire GS inc.	37 320,89 \$ (t.t.c.)
FNX-Innov inc.	47 026,90 \$ (t.t.c.)
DEC Enviro inc.	55 687,22 \$ (t.t.c.)
Solmatech inc.	57 227,43 \$ (t.t.c.)

ATTENDU la soumission de la firme Laboratoire GS inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 30 juin 2021 de Mme Nathalie Savard, chef de division à l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances de la Ville de Terrebonne;

ATTENDU QUE l'estimation de ce contrat est de 57 935,90 \$ (t.t.c.);

ATTENDU l'analyse technique du 25 juin 2021 de M. Maxime Latendresse, ingénieur de la firme BHP Experts-Conseils S.E.C.;

ATTENDU QUE le nom de la firme Laboratoire GS inc. n'apparaît pas au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) consulté le 12 juillet 2021;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Laboratoire GS inc.;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

IL EST PROPOSÉ PAR : Gabriel Michaud
APPUYÉ PAR : Nathalie Ricard

QUE le conseil d'administration de la RAETM accepte la soumission de la firme Laboratoire GS inc. pour la réalisation d'une étude géotechnique comprenant des analyses chimiques pour les travaux de reconstruction du poste de pompage Blériot II et du bâtiment technique, au montant de 32 460,00 \$ (taxes en sus).

QUE la dépense soit applicable au futur règlement d'emprunt numéro 123, le tout conditionnellement à l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et selon les dispositions de l'article 544.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : E58-07-2021

(Adoption de soumission RAETM-2021-006 – Services de nettoyage par camion vacuum)

ATTENDU QUE la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) a demandé des soumissions publiques pour les services de nettoyage par camion vacuum (RAETM-2021-006);

ATTENDU QUE la durée du contrat est de 18 mois à compter de la date de la résolution du conseil d'administration de la RAETM ou à l'atteinte du montant total adjugé selon la première éventualité;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 9 juin 2021;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 17 juin 2021, à savoir :

EBI Envirotech inc.	33 027,07 \$ (t.t.c.)
Beauregard environnement ltée	33 963,61 \$ (t.t.c.)
Groupe Sanyvan inc.	46 081,98 \$ (t.t.c.)

ATTENDU la soumission de l'entreprise EBI Envirotech inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 6 juillet 2021 de Mme Nathalie Reniers, trésorière et directrice de l'administration et finances de la Ville de Terrebonne;

ATTENDU QUE l'estimation de ce contrat est de 37 780,79 \$ (t.t.c.);

ATTENDU QUE le nom de l'entreprise EBI Envirotech inc. n'apparaît pas au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) consulté le 12 juillet 2021;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à l'entreprise EBI Envirotech inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR : Eugène Jolicoeur
APPUYÉ PAR : Nathalie Ricard

QUE le conseil d'administration de la RAETM accepte la soumission de l'entreprise EBI Envirotech inc. pour les services de nettoyage par vacuum pour un montant de 28 725,44 \$ (taxes en sus).

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

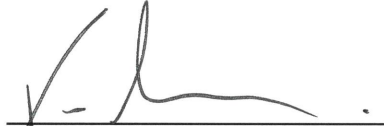
Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

RÉSOLUTION NO : E59-07-2021
(Levée de l'assemblée)

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR : Gabriel Michaud

QUE l'assemblée soit et est levée.

ADOPTÉ



Président



Secrétaire-trésorière